



DOSSIER DE PRESSE

Signature du Contrat Local de Santé N°2 2023-2028



Mercredi 03 Avril à 14h00

Hôpital de Fumay

Contexte du Contrat Local de Santé

Les signataires considèrent que la santé est un enjeu important pour permettre le maintien des populations en milieu rural. Ils se sont donc engagés sur le territoire considéré pour maintenir l'offre de soins et favoriser une meilleure qualité de santé pour la population.

Ils portent une attention particulière aux problématiques de santé de ce territoire, notamment, l'accès aux soins pour tous, la lutte contre la désertification médicale et la mutualisation des actions en cours.

Les signataires souhaitent prolonger cet engagement dans un programme d'actions défini avec les professionnels de santé, les associations et les partenaires qui œuvrent dans le territoire sur la santé et ses déterminants.

Ainsi, un premier CLS a été signé le 17 décembre 2015 pour la période 2016-2018 par :

- l'Agence Régionale de Santé Champagne-Ardenne,
- la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse,
- le Conseil Départemental des Ardennes,
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes.

Les actions proposées dans le cadre du premier Contrat Local de Santé (CLS) étaient destinées à tous les habitants de la Communauté, avec une attention particulière pour les populations isolées, fragiles (accès aux soins, prise en charge de la dépendance et du handicap...) et des professionnels de santé.

Quatre enjeux prioritaires ont marqué le premier Contrat Local de Santé :

- l'accès aux soins de premier recours ➤ L'accès aux soins de second recours
- la lisibilité de l'offre locale ➤ Le vieillissement et la perte d'autonomie

Au vu du CLS 1 et de son bilan, il a été décidé d'engager un 2^{ème} CLS. Ce deuxième contrat est un contrat de deuxième génération, signé pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du contrat et prend effet à cette même date.

À noter que les actions du CLS 2 s'inscrivent dans les actions identifiées par le Plan Régional de Santé (2018-2028) et le Plan Régional Santé Environnement (2023-2028).

LE CLS2 EN QUELQUES DATES

- **Juin 2018** Approbation du plan CLS 2 en Conseil de Communauté
- **2019** Début de la création des groupes de travail et présentation de l'évaluation du CLS1
- **Mars 2020** Comité Stratégique : Validation du plan d'action et des signataires du CLS2
- **Juin 2021** Comité stratégique : Validation des Axes stratégiques et objectifs spécifiques et de la liste des partenaires

La crise du covid de 2020-2021 a fortement perturbé et annulé toutes les actions planifiées en vue de la préparation du CLS2.

- **Janvier 2022** Reprise d'une activité normale post covid et post vaccination
- **17 oct. 2022** Comité stratégique : Validation de la liste des fiches actions
- **2022-2023** Travail avec les partenaires sur la rédaction des fiches actions
- **03 avril 2024** Signature du CLS2

Les signataires et les partenaires du Contrat Local de Santé

Le CLS est porté et piloté par les signataires représentés par :

- le Président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse,
- la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,
- le Président du Conseil Départemental des Ardennes,
- le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes,
- le Préfet des Ardennes,
- le Président de la Région Grand Est
- le Directeur Général du Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes,
- la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Ardennes,
- la Directrice de la Mutualité Sociale Agricole Marne Ardennes Meuse,



Le contrat comprend aussi de nombreux partenaires régionaux, départementaux et locaux qui contribuent à la mise en œuvre du CLS.

Priorités d'actions du Contrat Local de Santé

Axe stratégique 1 : Soins de Proximité

Les actions de l'enjeu stratégique n°1 poursuivent les travaux du premier CLS et s'inscrivent dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en permettant à chacun d'accéder aux soins.

Objectif spécifique 1 : Développer l'exercice coordonné

- FA 1-1-1 : Soutien au développement de la MSP, Maison de Santé Pluriprofessionnelle, de Givet
- FA 1-1-2 : Soutien au développement du projet de création de la CPTS, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Objectif spécifique 2 : Accompagner, former et recruter des professionnels de santé

- FA 1-2-1 : Favoriser l'accueil de stagiaires en médecine
- FA 1-2-2 : Favoriser l'installation de médecins sur le territoire

Objectif spécifique 3 : Développer la télésanté

- FA 1-3-1 : Mise en place de téléconsultations de spécialistes

Axe stratégique 2 : Enjeu environnement, promotion et prévention en santé

Les actions de l'enjeu stratégique n°2 répondent aux enjeux prioritaires mis en évidence sur le territoire autour de la santé et de l'environnement, en s'appuyant sur le Plan Régional Santé Environnement 3. Les actions visent, également, à développer la prévention primaire, maillon faible de notre système de santé, et à développer une synergie avec l'ensemble des partenaires déjà existants afin d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Objectif spécifique 1 : Agir pour un environnement et un habitat favorable à la santé

- FA 2-1-1 : Promouvoir et soutenir la mise en place du dispositif Intair'agir auprès des professionnels de santé et de la population

Objectif spécifique 2 : Prévenir et gérer les risques sanitaires avec et pour les collectivités et la population

- FA 2-2-1 : Sensibiliser la population aux enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air extérieur et promouvoir les dispositifs de gestion existants
- FA 2-2-2 : Développement du projet FEES sur le territoire
- FA 2-2-3 : Actions de sensibilisation aux maladies transmises par les tiques via le programme CITIQUE

Objectif spécifique 3 : Agir pour la santé mentale et contre les addictions

- FA 2-3-1 : Valoriser et renforcer le développement de micro structures pour lutter contre les addictions
- FA 2-3-2 : Participer à la Déclinaison du Projet Territorial de Santé Mentale, PTSM, sur le territoire
- FA 2-3-3 : Accompagnement spécifique des jeunes de 11/21 ans dans les missions de la Maison Des Adolescents via un bureau mobile.

Objectif spécifique 4 : Promouvoir la santé par l'alimentation et l'activité physique

- FA 2-4-1 : Développer le sport santé sur le territoire et, notamment, le dispositif régional Prescri'mouv
- FA 2-4-2 : Mise en place du dispositif Nutrition et Sensorialité (NUT&S)

Objectif spécifique 5 : Développer de nouvelles actions en éducation et en prévention en santé

→ Objectif 5-1 : Nouvelles actions en éducation

- FA 2-5-1-1 : Développement d'actions en santé pour les jeunes de 16-25 ans
- FA 2-5-1-2 : Mise en place du forum santé collégien
- FA 2-5-1-3 : Réflexion sur la mise en place d'un lieu de répit pour enfants en situation de handicap
- FA 2-5-1-4 : Soutien à la mise en place d'hébergements inclusifs et partagés pour les jeunes adultes porteurs de trouble du spectre autistique

→ Objectif 5-2 : Nouvelles actions en prévention en santé

- FA 2-5-2-1 : Renforcer les actions de prévention des cancers
- FA 2-5-2-2 : Améliorer la visibilité et soutenir le développement de l'espace prévention de Revin
- FA 2-5-2-3 : Aider à la multiplication des actions de sensibilisation et la formation aux premiers secours

- FA 2-5-2-4 : Organisation de la semaine de la santé
- FA 2-5-2-5 : Action de soutien aux personnes isolées
- FA 2-5-2-6 : Faciliter l'accès aux soins des personnes à mobilité réduite
- FA 2-5-2-7 : Mise en place d'actions pour lutter contre les violences intrafamiliales

➤ **Fiches actions transversales**

Les actions de l'enjeu transversal structurent le CLS. Elles participent à sa mise en œuvre.

- Coordonner, animer et évaluer le CLS
- Communiquer dans le cadre du CLS - Participer à la politique de santé transfrontalière

Remerciements :

La Communauté de Communes remercie très sincèrement :

- l'ARS pour le co-pilotage de ce CLS,

- les 9 signataires pour leur engagement et leur confiance,

- l'IREPS, Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé Grand Est pour son accompagnement méthodologique,

- l'ensemble des partenaires, acteurs et élus locaux pour leur collaboration et leur participation à ce CLS.

Contact :



Mélanie COMBLET GILLES

Coordonnatrice CLS

cls@ardennerivesdemeuse.com - Tél : 03.24.41.50.90 / 07 86 96 46 23